

SERVICE DE GARDE Des 3 Chemins

Pavillon Saint-Pie-X

(819) 370-8545



Régie interne

Année scolaire 2021-2022

Adoptée au conseil d'établissement du 9 juin 2021

s.d.g. = service de garde

Chers parents,

Voici quelques informations sur le fonctionnement du service de garde Des 3 Chemins:

1. Accès au service de garde

Le matin et en fin de journée: Utilisez la porte se trouvant dans la cour de l'école qui est identifiée par le logo du service de garde.

N.B. Tableau d'identification (pour la période de l'après-midi seulement) : Ce tableau est apposé sur la porte se trouvant dans le vestibule du service de garde. Il identifie l'endroit où se trouve votre enfant en fin de journée.

2. Messages

Les communications (états de compte, impôts, informations,...) entre le service de garde et les parents sont transmises par :

- Courriel
- Le biais du sac d'école de l'enfant (seulement dans le cas où le parent n'a pas d'adresse courriel)

3. Paielements

Paieement par chèque : Les chèques doivent être libellés à l'ordre du service de garde Des 3 Chemins. Veuillez prendre soin d'inscrire le nom de votre enfant au verso des chèques.

Paieement en argent : Prévoir la somme exacte du montant à payer, car le s.d.g. ne détient pas de monnaie.

Paieement par internet: Procédure à suivre : ANNEXE I du document.

4. **Rapport d'informations aux parents**

Le s.d.g a pour objectif d'aider l'enfant dans son cheminement. Donc, quand celui-ci adopte un comportement inapproprié ou qui compromet sa sécurité ou celle des autres le s.d.g. dispose de différentes mesures éducatives.

Dans ces situations, vous recevez un rapport d'informations. Il est représenté soit par un **code jaune** ou **rouge** en fonction du comportement observé.

N.B. Pour plus de détails sur les rapports d'informations aux parents, rendez-vous à l'ANNEXE II du document.

5. **Collaboration des parents, des éducateurs et de la technicienne du s.d.g.**

▪ Départ du s.d.g. en PM / Carte d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie,...):

Lors des premiers jours de fréquentation de votre enfant au s.d.g. vous serez sollicité par le personnel à présenter une carte qui vous identifie. Il en sera de même lorsqu'une personne autre que vous viendra chercher votre enfant pendant l'année scolaire.

N.B. Le parent doit aviser le service de garde si une personne autre que lui-même doit passer chercher son enfant en fin de journée. Si le parent omet de prévenir le s.d.g. et que la personne qui vient chercher l'enfant n'apparaît pas sur le formulaire d'inscription, les éducatrices du s.d.g. ne pourront pas laisser partir l'enfant.

▪ Les enfants qui brisent, endommagent et/ou subtilisent volontairement le matériel appartenant au service de garde, devront rembourser le prix du coût de remplacement de ce matériel.

▪ Le s.d.g. se dégage de toutes responsabilités en ce qui concerne les objets perdus ou volés.

▪ Il est interdit de circuler sur les étages après 15h15.

▪ Babillard « Informations aux parents »: Il se trouve dans le corridor juste à côté du SDG 1. Vous pouvez y consulter, entre autres, la programmation des activités.

6. **Tempête**

Vous pouvez vérifier avec les médias locaux ou sur le site internet de la Commission scolaire pour savoir si le s.d.g. est ouvert ou fermé.

▪ Si les écoles ferment le matin et que le s.d.g. reste ouvert : la journée se déroule comme une journée pédagogique. Vous n'avez qu'à venir reconduire votre enfant au service de garde et vous n'avez pas besoin d'appeler avant de vous présenter.

▪ Si les écoles ferment sur l'heure du midi et que le s.d.g. reste ouvert : nous accueillons les enfants inscrits sur l'heure du midi de la journée en cours. Vous devez venir chercher votre enfant avant 17h30.

N.B. *Veuillez prendre note que cette situation est plutôt rare.*

7. **En cas d'accident**



Si l'éducatrice juge nécessaire pour la sécurité de votre enfant de le faire transporter à l'hôpital en ambulance, elle peut le faire sans vous consulter et vous devrez assumer les frais relatifs au transport. Il vous est donc recommandé de vérifier si vous avez la couverture nécessaire auprès de vos assurances.

8. **Documents/autorisations**

Les documents suivants sont disponibles au service de garde sur demande :

- Autorisation de partir à pied
- Autorisation pour l'administration de médicaments
- Changement de statut en cours d'année

ANNEXE I



Services de garde Des 3 Chemins

OBJET : Paiement de frais de garde par Internet

Vous pouvez maintenant payer votre compte par Internet dans :

Les Caisses Desjardins Les Banques Nationale, CIBC, Royale, de Montréal et Scotia.

Dans un souci d'efficacité et de saine gestion, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy vous encourage fortement à utiliser ce service simple et sécuritaire.

Pour ce faire :

Vous devez donc vous rendre dans la section des paiements électroniques du site Internet de votre institution financière. Les informations suivantes sont requises :

- 1) **Le fournisseur** : Commission scolaire Chemin-du-Roy (Serv. de garde).
- 2) **Le numéro de référence** : 19 chiffres apparaissant sur l'état de compte sous le nom du parent. Ce numéro doit être saisi à chaque paiement.

Le numéro de référence utilisé pour le paiement déterminera la personne qui recevra le relevé fiscal.

Votre institution financière vous donnera l'assistance technique nécessaire en cas de besoin.

ANNEXE II

RAPPORT D'INFORMATIONS AUX PARENTS

CODE JAUNE

Description des comportements inappropriés :

- o Fugue des limites visuelles de l'éducateur
- o Langage inadéquat
- o Impolitesse
- o Intimidation
- o Non-respect des consignes
- o Non-respect de l'environnement

Description des mesures éducatives :

- o Discussion avec l'enfant
- o Geste de réparation
- o Attribution d'une conséquence
- o Appel aux parents
- o Scénario social (pratique positive du comportement acceptable)
- o Autres (à préciser)

CODE ROUGE

Description des comportements qui compromettent la sécurité de l'enfant ou celle des autres ou qui contreviennent à la loi :

- o Fugue des limites physiques de l'école
- o Menace les pairs ou l'adulte
- o Mets la sécurité des autres ou la sienne en danger
- o Harcèlement/Intimidation
- o Endommage l'environnement ou vandalisme
- o Vol
- o Autres (à préciser)

Description des types d'interventions :

- o Rencontre avec l'éducateur, la responsable et/ou la direction
- o Geste de réparation
- o Attribution d'une conséquence
- o Suspension du service de garde à l'interne
- o Suspension du service de garde à l'externe (nombre de jours/semaines/mois à déterminer)
- o Appel aux parents
- o Signalement aux policiers

(nombre de jours à déterminer)

o Autres (à préciser)